

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**SAINTE ANNE SUR GERVONDE (ISERE)**

**COMPTE RENDU DE  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mars à 20 h00, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, en salle des fêtes communale dans le respect des règles de distanciation, sous la présidence de Pascal COMPIGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Pouvoir : 1

Présents : Pascal COMPIGNE, Alain GODARD, Claire DEBOST, David CABUS, Patrick RAJON, Quentin BERGER, Chantal GINON-REY, Catherine GREGGIA, Marie-Line LEBEGUE, Jean-Philippe LE SAUX, Sandrine MEYER-PADELE, Hervé SAUTARD-BADIN, Michael TERZIAN, Eric TEYSSANDIER.

Absent excusé : Alexandre COURAT

Pouvoir : Alexandre COURAT à Pascal COMPIGNE

Secrétaire de séance : Quentin BERGER

**MARCHE D'EXTENSION DE L'ECOLE**

**CHOIX DES ENTREPRISES**

**DELIBERATION N° 14 -2022**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de l'école, le permis de construire, pour ce projet accordé le 10 février 2022.

Un marché à procédure adaptée a été publié sur le journal l'ESSOR Isère le 10/12/2021, respectivement à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Pour les lots suivants :

**1** Terrassement, **2** Gros Œuvre Démolition, **3 a** Charpente bois couverture Bardage, **3 b** Charpente métallique, **4** Etanchéité, **5** Menuiserie Extérieure, **6** Doublage cloison plafonds peinture, **7** Menuiseries intérieures, **8** Carrelage Faïence, **9** Sol souple, **10** Chauffage ventilation plomberie sanitaires, **11** Electricité, **12** Equipement de Cuisine.

Date limite de remise des offres dématérialisées : 17 janvier 2022 à 17H00

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 18 janvier 2022 à 15h00 et a procédé à l'ouverture des plis.

**Nombres d'offres admises après ouverture d'enveloppes :**

LOT 1 : 2 offres ; LOT 2 : 4 offres ; LOT 3a : 3 offres ; LOT 3 b : 2 offres ; LOT 4 : 5 offres ; LOT 5 : 5 offres ; LOT 6 : 5 offres ; LOT 7 : 4 offres ; LOT 8 : 6 offres ; LOT 9 : 5 offres ; LOT 10 : 4 offres ; LOT 11 : 4 offres ; LOT 12 : 4 offres.

Examen des offres des entreprises pour le marché Extension de l'école.

Critères de jugement :

Prix des prestations : 60 %

Valeur technique :40 %. (Moyens humaines et matériels, sécurité, gestion des nuisances méthodologie de chantier et organisation respect du planning, fiches techniques)

Entreprises les mieux disantes, MONTANT HT et TTC en euros

LOT1 Terrassement VRD : GACHET TP- CHAMPIER (38): 56 505.95 € HT soit 67 807. 14 € TTC

LOT 2 Gros œuvre Démolitions : FUZIER ET LAMBERT- NIVOLAS VERMELLE (38): 244 823.35 € HT soit 293 788.02 € TTC

LOT 3a Charpente bois couverture bardage

ISERE CONSTRUCTION BOIS BETON BB- MOIDIEU DETOURBE (38) :129 856.50 € HT soit 155 827.80 € TTC

LOT 3b Charpente métallique : METTALLERIE ROLLAND -SAINT CHEF (38) :33 226.00 € HT soit 39 871 .20 € TTC

LOT 4 Etanchéité : SOCIETE ERIC- ST PRIEST (69) :39 304.80 € HT soit 47 165.76 € TTC

LOT 5 Menuiserie extérieure : 2 APIC -BEAUCROISSANT (38): 80 000.00 € HT soit 96 000 € TTC

LOT 6 Doublage /cloison /plafond/ peinture : RAVALTEX SAS- VAULX EN VELIN (69) : 69 669.00 € HT soit 83 602.80 € TTC

LOT 7 Menuiserie intérieure : JULLIEN SAS- ESTRABLIN (38) : 65 557.29 € HT soit 78 668.75 € TTC

LOT 8 Carrelage Faïence : C.M.M- MIRIBEL (01) : 28 493.90 € HT soit 34 192.68 € TTC

LOT 9 Sol souple : BAILLY ETS -SEYSSINET (38) : 13 728.33 € HT soit 16 474 € TTC

LOT 10 Chauffage- ventilation- plomberie -sanitaires :

LOPEZ PLOMBERIE ELECTRICITE- LE PEAGE DE ROUSSILON( 38 ) 113 812.00 € HT soit 136 574.40 € TTC

LOT 11 Electricité : ELEC PARTNERS - VAULX MILIEU (38) 49 088.70 € HT soit 58 906.44 € TTC

LOT 12 Equipements de cuisine : MARESCOL - VAULX EN VELIN (69) : 19 800 € HT soit 23 760 € TTC

---

TOTAL de l'ensemble des lots : 943 865.82 € HT soit 1 132 638.98 € TTC

Les élus, sur exposé du maire A L'UNANIMITE :  
RETIENNENT LES OFFRES NEGOCIEES CI-DESSUS

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant au marché extension de l'école

## VALIDATION DE DEVIS POUR CLASSE NUMERIQUE

### DELIBERATION N° 15- 2022

*-Délibération annulant et remplaçant celle du 16 juillet 2021 -*

Monsieur le Maire rappelle le projet CLASSE NUMERIQUE et l'aide dont peuvent bénéficier les collectivités pour financer en partie cet investissement.

Il présente le devis de la société SYNESIS (à RIVES -38)

Comprenant : vidéoprojecteurs, tableaux blancs, ordinateurs portables (avec matériel annexe ...) tablettes.

Le devis total s'élève à 9 994 € HT soit 11 992.80 € TTC

Monsieur le Maire précise que pour ce devis, la commune peut prétendre à une aide financière de l'état, à hauteur de 70%.

A L'UNANIMITE, LES ELUS :

VALIDENT LES DEVIS POUR LE PROJET DE CLASSE NUMERIQUE,

AUTORISENT LE MAIRE A SIGNER LE DEVIS ET TOUT DOCUMENT S'Y RAPPORTANT

## IMPOTS LOCAUX : VOTE DES TAUX 2022

### DELIBERATION N°16 -2022

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'impôts locaux avaient été votés en 2021 comme suit :

Taxe sur les propriétés bâties : 30.56 % (14.66 %+ Taux départemental 15.90 % =30.56 %)

Taxe sur les propriétés non bâties : 49.73 %

(DETERMINATION DU COEFFICIENT DE VARIATION :  $TAUX N/TAUX N-1 = *30.56 \%/30.42 = 1.004602$ )

Taxe d'habitation : 11.37 % taux non modifiable donc identique.

Rappel : en vertu des règles qui stipulent que la taxe foncière sur les propriétés bâties est devenue l'impôt pivot pour déterminer les règles de lien, le foncier non bâti ne peut augmenter plus proportionnellement que le foncier bâti. Monsieur le Préfet avait demandé au conseil municipal de voter à nouveau en 2021 sur des taux qui tiennent compte de cette évolution. le taux sur TFPNB avait donc été corrigé et voté à nouveau.

Les d'impôts locaux 2022 sont votés comme suit :

Taxe foncière : **30.86 %**

Taxe foncière non bâtie TFPNB : **50.21 %** (30.86/30.56\*49.73%)

Taxe d'habitation : **11.37 %** taux non modifiable donc identique.

Les taux 2022 sont APPROUVES à l'unanimité.

**TRAVAUX D AMELIORATION SUR RESIDENCE LES TILLEULS**  
**PROROGATION DU BAIL ET GARANTIES FINANCIERES**

**DELIBERATION N° 17-2022**

Monsieur Le Maire expose ce qui suit :

Par acte du 05 octobre 1989, la commune de SAINTE ANNE SUR GERVONDE a consenti un bail à construction à l'OPAC 38 parcelles B 378 5 a 04 ca, B 377 6 a 20 ca, B376 pour 5 a 60 ca et B 935 pour 3 a 96 ca.

Dans le cadre de travaux de rénovation à réaliser sur ces 3 logements dit : « résidence les TILLEULS », Alpes Isère Habitat (OPAC) sollicite la prorogation du bail .

[Travaux envisagés : remplacement menuiseries volets isolation nettoyage gouttières démoussage toiture remplacement des portes métalliques (...) remplacement convecteurs électriques à partir d'un diagnostic de mars 2021. Budget prévisionnel : 34060 € /logement 3 logements 102 180€]

**CONDITIONS PREALABLES INDISPENSABLES :**

Proroger la durée du bail de 30 ans-Le bail doit couvrir la période de prêt soit 30 ans à partir de l'ordre de service OS Travaux en juin 2023 (réception : décembre 2024).

Prorogation au :30/01/2053.

Assurer des garanties financières pour engager les travaux et garantir aux locataires le loyer le plus modéré.

-A 35% par la commune de SAINTE ANNE SUR GERVONDE. -

A 35 % par la communauté de communes -2<sup>e</sup> accord à obtenir

-A 30% par la CGLLS

Les élus, sur exposé du maire, à 14 voix pour et ceux représentés, 1 abstention  
APROUVENT :

- La prorogation du bail de la résidence LES TILLEULS pour une durée de 30 ANS au profit d'Alpes Isère Habitat, selon les conditions énoncées ci-dessus,

- Le bail est ainsi prorogé jusqu'au 30/01/2053

**Approuvent :**

- Le montant de la redevance à titre gratuit.

En effet ceci doit faire l'objet d'un vote même si la prorogation est consentie à titre gratuit,

-La participation de la commune aux garanties de l'emprunt à hauteur de 35%.

**Autorisent :** Le maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire et notamment à l'avenant au bail.

Il est précisé que les frais d'acte seront pris en charge par Alpes Isère Habitat.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### STADE

Télésurveillance-Abonnement à revoir au titre du cout annuel

### BUREAU DE VOTE

Elaboration du Planning pour les Elections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

PLUI Réunion sur la phase II

FLASH INFO Le prochain flash info sera distribué en mai prochain.

### ENVIRONNEMENT

Projet d'Installation de banc au lavoir et de table au bike Park .

PROJET EGLISE Réunion planifiée pour le lancement du projet de rénovation de l'église.

### NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Bilan satisfaisant avec 50 participants environ.

PERSONNEL Formation pour le personnel technique en SDF

COMITE DES FETES Randonnée semi nocturne l e 29 avril 2022

### AUTRES MANIFESTATIONS

La vogue se déroulera les 20, 21, 22 mai 2022

SALLE DES FETES : Les astreintes vont s'organiser pour les locations aux particuliers.

EGLISE : Pour les travaux concernant le dernier étage de l'escalier, un devis est présenté d'un montant de 5800€.

### AUTRES POINTS DIVERS

CYBERCRIMINALITE : réunion sur les cybermenaces : une augmentation des menaces est constatée.